



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, organisateur de l'édition 2025 des Assises européennes de la transition énergétique**

Rendez-vous incontournable des acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires depuis 1999, les Assises Européennes de la Transition Énergétique accueillent chaque année plus de 3 000 participants – collectivités, scientifiques et experts de la transition écologique, acteurs économiques et associatifs, médias, étudiants pour trois jours de débats, d'ateliers, de visites de sites et de rencontres.

Au fil du temps, ces Assises sont devenues tournantes : créées par la Communauté urbaine de Dunkerque, avec le soutien historique de l'ADEME, elles se tiennent toujours annuellement mais en alternance avec d'autres territoires : Bordeaux Métropole depuis 2015 et désormais l'Eurométropole de Strasbourg et la Métropole de Dijon, lauréates en 2023 d'un appel à manifestation d'intérêt pour rejoindre le cercle des co-organisateurs de l'événement.

C'est ainsi que Dijon métropole accueillera la 27ème édition des Assises européennes de la transition énergétique du 23 au 25 juin 2026, puis la 31ème édition en 2030, puis la 35ème édition en 2034, devenant pilote de l'organisation, du fil conducteur et du budget de la manifestation tous les 4 ans.

Mais, c'est dès cette année 2025 que Dijon métropole est appelée à assumer son récent statut de co-organisateur en signant une convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg qui accueillera la 26e édition de ces Assises du 24 au 26 juin prochains. Régulièrement associée à la définition du programme en cours de finalisation, notre Métropole – c'est l'objet principal de cette convention – sera en effet présente sur l'événement à travers un grand stand commun aux co-organisateurs dont le coût de conception et de fabrication est partagé à parts égales, soit la somme de 10 000 € HT à la charge de notre collectivité.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de dire** que Dijon métropole s'engage à prendre en charge à hauteur de 10 000 euros HT la conception et la fabrication d'un stand commun aux co-organisateurs des Assises européennes de la transition énergétique dont l'édition 2025 se tiendra à Strasbourg du 24 au 26 juin ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat proposée par l'Eurométropole de Strasbourg (en annexe à cette délibération) nécessaire à l'accomplissement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	